



BUSINESS EXPO

By 

L'ÉVÉNEMENT ÉCONOMIQUE
LOCAL DE RÉFÉRENCE !

AMIENS
9^{ème} édition

04 AVRIL
2024

MEGACITE AMIENS

ROUEN
2^{ème} édition

16 MAI
2024

PARC EXPO

LE HAVRE
1^{ère} édition

06 JUIN
2024

CARRE DES DOCKS

Salon B to B
Speed Meeting Business
Espace sourcing – Donneurs d'ordres
Dejeuner conference

www.business-expo.fr



COMMERCIALISATION - COORDINATION
06.45.56.63.05 - 06.84.55.24.81



BUSINESS EXPO

By *infinity*

**L'ÉVÉNEMENT
INCONTOURNABLE**

Le rendez-vous incontournable de Business Expo s'invite dans les villes d'Amiens, Rouen et Le Havre !

Au fil des années, les visiteurs et exposants n'ont cessé d'échanger, de partager, de développer leurs relations dans un cadre convivial.

Notre volonté et notre expérience nous permettent aujourd'hui de proposer un rendez-vous business reconnu par les décideurs économiques des différents territoires.

Puisque votre satisfaction est notre priorité, l'agence So Infinity, s'étend de la Somme vers la Normandie pour vous proposer un salon dédié aux professionnels de votre territoire !

BUSINESS EXPO EN QUELQUES CHIFFRES



De nombreux professionnels rassemblés sur un même territoire
de 2 500 à 3 500 participants



Une diversité de métiers représentée.
de 200 à plus de 300 exposants



De nombreux temps forts pour booster le relationnel.
de 230 à 380 convives aux déjeuners conférences + de 200 décideurs au Speed Meeting Business



Des rendez-vous qualifiés proposés en amont avec les donneurs d'ordres du territoire.
de 40 à 100 rendez-vous sur les espaces sourcing





**UN ÉVÈNEMENT
QUI BOOSTE !**

Prêt à booster votre entreprise ?

Profitez d'une journée spécialement dédiée aux professionnels du territoire, que vous soyez issus du domaine privé ou de la sphère publique en vous rassemblant autour de plusieurs temps forts :

Salon B to B : Découvrez de nombreuses entreprises réunies au coeur d'un hall d'exposition dédié au business et à l'échange

Speed Meeting Business : Partagez un petit-déjeuner aux cotés des clubs et regroupements professionnels qui dynamisent le territoire

Espace sourcing - Donneurs d'ordres : Découvrez un espace de mise en relation entre grands donneurs d'ordre, responsables achats et fournisseurs locaux

Déjeuner conférence : Profitez d'un temps animé par un conférencier de renom tout en partageant un instant convivial entouré de professionnels

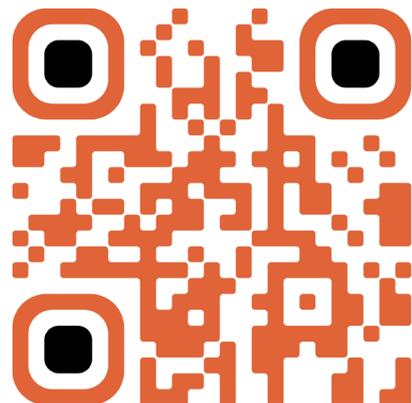
Notre volonté est de vous proposer une belle journée, riche en échanges et en rencontres, dans le but de booster ensemble l'économie locale !



**DECouvrez LE
CONCEPT EN VIDEOS**

Nous connaissons l'importance des liens humains dans le monde des affaires, afin que ces rencontres se transforment en souvenirs impérissables, nous avons capturé l'essence de chaque moment en vidéos.

De la première poignée de main au dernier accord conclu, plongez-vous dans l'atmosphère des salons Business Expo et bâtissons ensemble des souvenirs durables pour que ces rencontres se transforment en succès.





BUSINESS EXPO

By infinity

S'ADRESSE À :

-  Dirigeants d'entreprises et cadres
-  Responsables des achats, des travaux, du développement, de la maintenance...
-  Artisans
-  Élus locaux et techniciens de collectivités
-  Promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux
-  DRH et chargé de recrutement
-  Responsables de CE
-  Porteurs de projets
-  Professionnels de l'emploi et de la formation



BUSINESS EXPO

By infinity

POUR BOOSTER :

-  Votre relationnel
-  Votre force de vente
-  Votre notoriété
-  Vos commandes
-  Votre visibilité
-  Votre créativité
-  Vos opportunités
-  Vos ressources humaines
-  Vos projets





BUSINESS EXPO

By *infinity*

LE PROGRAMME

7H00 – 9H00 : SPEED MEETING BUSINESS

8H00 – 9H00 : PETIT DÉJEUNER INTER-EXPOSANTS

9H00 : OUVERTURE DE L'ÉVÈNEMENT AU PUBLIC

11H30 : INAUGURATION

10H00 – 16H30 : PLATEAU TV LIVE (Interviews & conférences)

10H30 – 16H30 : SALON DU SOURCING

11H30 – 15H : OUVERTURE ZONE RESTAURATION

12H00 – 14H30 : DÉJEUNER CONFÉRENCE

TOUTE LA JOURNÉE : ZONE DE DETENTE AVEC BAR (Eau et café offerts)

TOUTE LA JOURNÉE : ESPACE LOUNGE (Pour vous retrouver dans un cadre plus décontracté)

17H00 : FERMETURE DU SALON AU PUBLIC

17H00 – 19H00 : DÉMONTAGE EXPOSANTS

BUSINESS EXPO

By *infinity*

OUTILS & TEMPS FORTS

BAGDE NOMINATIF ET QR CODE : Scannez le QR code pour enregistrer instantanément le profil dans votre fichier contacts

PLATEAU TV LIVE : Retrouvez des interviews ainsi que des conférences retransmises en direct sur les différents réseaux sociaux de l'évènement. Vous retrouverez toutes les vidéos en format capsule quelques jours après de l'évènement

NOTIFICATIONS : Ne ratez rien ! Recevez une notification avant chaque temps fort de la journée

BUSINESS EXPO

By infinity

COMMUNICATION

AFIN DE FAVORISER LE VISITORAT, NOUS METTONS EN PLACE UNE CAMPAGNE MULTI-SUPPORTS :

-  Affichage urbain
-  Presse régionale et spécialisée
-  Distribution d'invitations aux décideurs économiques de la région
-  Distribution régulière de flyers
-  Envois postaux d'invitations à toutes les collectivités locales
-  Actions digitales : réseaux sociaux, référencement et site Web
-  Envois d'emails d'invitations
-  Envois de newsletters d'informations

LA FRÉQUENTATION D'UN SALON EST LARGEMENT FAVORISÉE PAR LA PROMOTION RÉALISÉE DIRECTEMENT PAR NOS EXPOSANTS !

Annoncez votre présence sur le salon grâce à notre Kit média (signature mail ; bannière réseaux sociaux ; affiche ; invitation) disponible sur notre site web !



 **BUSINESS EXPO** By infinity

RENCONTREZ-NOUS SUR NOTRE STAND

www.business-expo.fr

VOTRE LOGO ICI

EXPOSANT



COMMUNICATION

Nous mettons à disposition des éléments numériques et prints afin que vous puissiez communiquer sur votre présence lors du Business Expo. N'attendez plus, invitez votre entourage professionnel, il sera forcément sensible à la démarche !

SÉCURITÉ

Suite à votre inscription, nous vous demanderons de bien vouloir renseigner notre dossier de sécurité afin de nous indiquer si vous exposez des éléments à risque. Sans déclaration préalable, l'organisation se réserve le droit de faire retirer du matériel.



ACCUEIL & BADGES

Gagnez du temps à votre arrivée le jour J en téléchargeant votre badge en amont. Vous disposerez ainsi d'un coupe-fil afin d'accéder directement à votre stand. L'émargement et la remise des enveloppes comprenant le programme ainsi que les tickets « convivialité » seront effectués lors d'un passage sur votre stand de 8h à 10h.

BUSINESS EXPO

By infinity

STANDS (Hors assurances, à la charge de l'exposant)

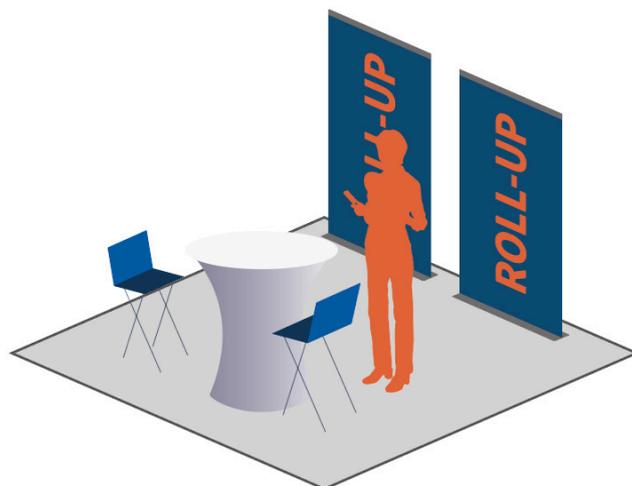
1 CHOISISSEZ VOTRE STAND

Tarif HT spécial Early Bird disponible jusqu'à 4 mois avant l'évènement

A STAND CLASSIQUE 4M²

Espace de 4m² (2x2m) sans cloison
Possibilité de déployer jusqu'à 2 roll-up

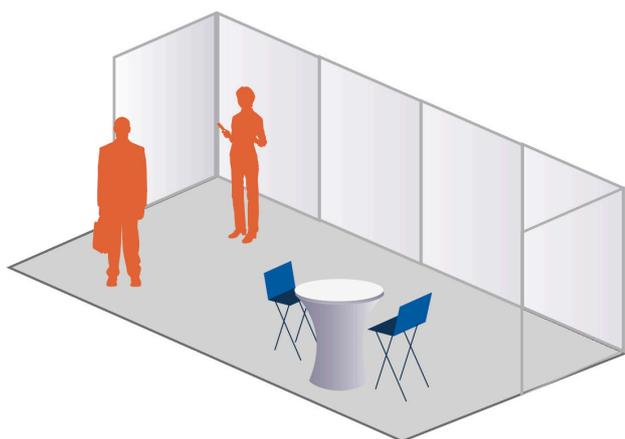
- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- Code Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)



TARIF EARLY 590€ HT

TARIF 690€ HT

OPTION BRANCHEMENT ELECTRIQUE 90€ HT



TARIF EARLY 1 590€ HT

TARIF 1 890€ HT

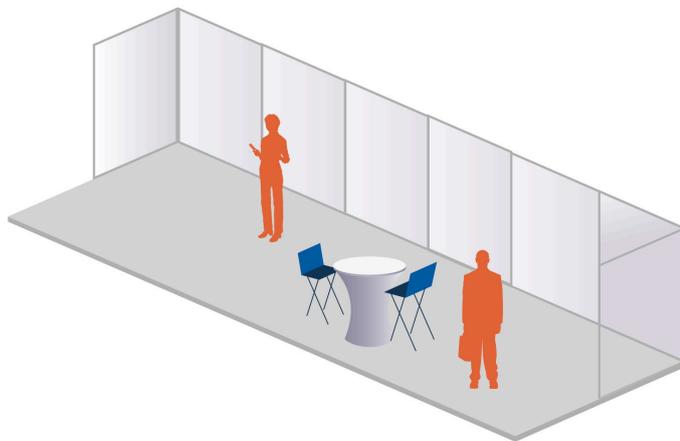
OPTION ANGLE D'ALLÉE 400€ HT

B STAND CLOISONNÉ 8M²

Espace de 8m² (4x2m) avec cloison

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

OPTION ECLAIRAGE 80€ HT



C

STAND CLOISONNÉ 12M²

Espace de 12m² (6x2m) avec cloison

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

TARIF EARLY	2 290€ HT
TARIF	2 590€ HT
OPTION ANGLE D'ALLÉE	400€ HT
OPTION ALLÉE CENTRALE	600€ HT

D

STAND CLOISONNE 16M²

Espace de 16m² (4x4m) avec cloison uniquement sur le fond du stand
Stand ouvert à 180°

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- 1 Présentoir
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

OPTION ECLAIRAGE 80€ HT

**STAND
OUVERT
180°**



TARIF EARLY	3 190€ HT
TARIF	3 590€ HT
OPTION ALLÉE CENTRALE	600€ HT



DEVENEZ PARTENAIRE

Distinguez-vous pendant et après Business Expo grâce à nos différentes formules Partenaires
(renseignements auprès de Pierre Damette au 06.45.56.63.05 ou par mail à pierre@so-infinity.com)



BUSINESS EXPO

By *infinity*

OPTIONS

Boostez votre commande avec nos options de convivialité et de visibilité, pour optimiser vos performances

2 LES OFFRES CONVIVIALITÉ

FORMULE	DEJEUNER CONFERENCE	TICKETS CONSO	PACK APERO	TARIFS
A LANCEMENT	1	10	1	170€ HT
B IMPULSION	2	20	2	330€ HT
C DÉCOLLAGE	3	40	2	460€ HT

- D** Carnet de 10 tickets conso' 36€ HT
- E** Pack apéro : 1 plateau apéritif (6pers) + 1 bouteille de champagne 85€ HT
- F** Déjeuner conférence Réservé exclusivement aux exposants 60€ HT
Possibilité de réserver une table complète (10 personnes) nous consulter

3 LES OFFRES VISIBILITÉ



LIVRET EXPOSANT

Communiquez à travers le livret remis le jour J à tous les exposants et visiteurs

- A** 2ème de couverture «Offre exclusive» 800€ HT
- B** 3ème de couverture «Offre exclusive» 700€ HT
- C** 1 page 140mm X 180mm «Limité à 3 encarts» 400€ HT
- D** 1/2 page 140mm X 90mm «Limité à 4 encarts» 300€ HT
- E** 1/4 page 140mm X 45mm «Limité à 8 encarts» 200€ HT



LE BADGE

Obligatoire pour tous les exposants et visiteurs, disposez d'un emplacement de choix !

- F** Pub 90mm X 50mm «Limité à 2 entreprises» 700€ HT



LES CONFERENCES

- Vous disposerez de 20 min de conférence sur le plateau TV du salon, retransmises sur LinkedIn (récupération de la capsule vidéo)

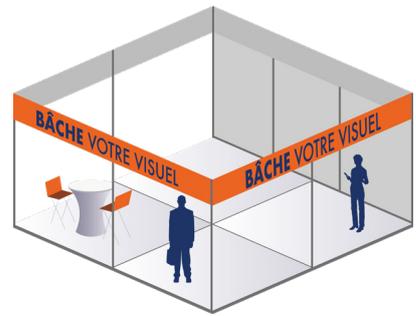
- G** Conférence de 20 min «Limité à 7 passages» 500€ HT

Démarquez-vous en offrant aux exposants et visiteurs une conférence sur la thématique de votre choix
50 invitations sont incluses et fournies

4 LES SUPPORTS DE COM'



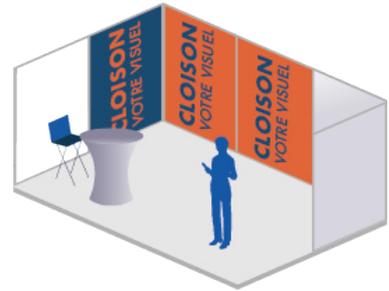
A **ROLL'UP** (Classé M1) **110€ HT**



BÂCHE 1 FACE

B **4m (L) x 30cm (H)** (Oeillets dans le haut tous 50cm) **50€ HT**
Seulement pour les stands de 16m² la bâche

Hors création



C **ADHÉSIF TEMPORAIRE** (Recouvrez votre cloison) **80€ HT**
Hors création la paroi



VIDEO & AFFICHAGE DYNAMIQUE

Augmentez votre visibilité avec un affichage dynamique percutant ou présentez en détail votre structure à travers un film ADN



E **AFFICHAGE DYNAMIQUE** «Animation en Motion Design de votre contenu» **A PARTIR DE 500€ HT**

F **FILM ADN** «Film promotionnel à l'image de votre activité» **A PARTIR DE 1500€ HT**

! LES PETITS PLUS DEVIS SUR DEMANDE :



GOODIES

Soyez sûr d'avoir l'objet adapté à l'identité de votre entreprise. Personnalisez vos goodies à votre image et renforcez votre capital sympathie

G **INSERTION & DISTRIBUTION DE VOS GOODIES/FLYERS** **500€ HT***
«Limité à 6 exposants» Disponible dans le sac officiel du salon et remis à l'ensemble des exposants et visiteurs (flyers ou goodies à votre charge)



Vous souhaitez d'autres types de supports : Contactez-nous !

*Fabrication à la charge du client



BUSINESS EXPO

By infinity

OPTIONS

Boostez votre stand avec notre mobilier et découvrez nos autres gammes de mobilier sur : www.split.events

5 LE MOBILIER

<p>A</p>  <p>Ensemble mange-debout & 2 tabourets</p> <p>65€ HT</p>	<p>B</p>  <p>Tabouret</p> <p>25€ HT</p>	<p>C</p>  <p>Mange-debout</p> <p>30€ HT</p>	<p>D</p>  <p>Mange-debout en bois</p> <p>45€ HT</p>	<p>E</p>  <p>Tabouret en bois</p> <p>35€ HT</p>
<p>F</p>  <p>Frigo table top</p> <p>70€ HT</p>	<p>G</p>  <p>Ecran sur pied avec cable HDMI</p> <p>250€ HT</p>	<p>H</p>  <p>Comptoir de 1m x 1m x 0.5m</p> <p>170€ HT</p>	<p>I</p>  <p>Table ronde & 2 chaises</p> <p>120€ HT</p>	<p>J</p>  <p>Ensemble canape, table basse & fauteuil</p> <p>200€ HT</p>
<p>K</p>  <p>Presentoir</p> <p>45€ HT</p>	<p>L</p>  <p>Fauteuil scandinave</p> <p>60€ HT</p>	<p>M</p>  <p>Couleur au choix</p> <p>Mange-debout metallique</p> <p>40€ HT</p>	<p>N</p>  <p>Couleur au choix</p> <p>Tabouret metallique</p> <p>30€ HT</p>	
<p>O</p>  <p>Couleur au choix</p> <p>Fauteuil acapulco</p> <p>30€ HT</p>	<p>P</p>  <p>Machine a biere + 1 fut de 6L</p> <p>80€ HT</p>	<p>Q</p>  <p>Machine a cafe + 20 dosettes</p> <p>35€ HT</p>		





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

À NOUS RETOURNER PAR COURRIER
INFINITY - 11 rue du Cloître de la Barge, 80000 Amiens
ou par mail : salons@so-infinity.com

COMMERCIAL INFINITY

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ADRESSE DE FACTURATION

Nom / Raison sociale :

Adresse Amiens : Code postal : Ville :

Adresse Rouen : Code postal : Ville :

Adresse Le Havre : Code postal : Ville :

COORDONNEES DES PERSONNES EN CHARGE DE LA RELATION AVEC INFINITY

AMIENS

PERSONNE EN CHARGE DE LA FACTURATION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA RELATION GÉNÉRALE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

ROUEN

PERSONNE EN CHARGE DE LA FACTURATION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA RELATION GÉNÉRALE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

LE HAVRE

PERSONNE EN CHARGE DE LA FACTURATION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA RELATION GÉNÉRALE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

2 À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

AMIENS

Nom sous lequel apparaîtra votre société :

.....

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée. L'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

Intitulé générique de votre activité (10 mots max) :

.....

.....

.....

ROUEN

Nom sous lequel apparaîtra votre société :

.....

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée. L'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

Intitulé générique de votre activité (10 mots max) :

.....

.....

.....

LE HAVRE

Nom sous lequel apparaîtra votre société :

.....

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée. L'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

Intitulé générique de votre activité (10 mots max) :

.....

.....

.....

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR :

1. Votre logo
2. Les noms et prénoms des personnes représentantes de votre stand ainsi que leur photo*
3. Le lien vers votre site internet

(*Les photos sont demandées pour un maximum de 3 représentants. Si vous souhaitez être plus, celles-ci ne sont alors pas nécessaires.)

VOTRE SOCIÉTÉ

1 - CHOISISSEZ VOTRE STAND	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	TOTAL HT
A - STAND DE 4M2	590 € 690 €				
OPTION BRANCHEMENT ELECTRIQUE	90 €				
B - STAND DE 8M2	1 590 € 1 890 €				
C - STAND DE 12M2	2 290 € 2 590 €				
D - STAND DE 16M2	3 190 € 3 590 €				
OPTION ANGLE D'ALLÉE (8m2 ET 12m2)	400 €				
OPTION ALLÉE CENTRALE (8m2, 12m2 ET 16m2)	600 €				
OPTION ÉCLAIRAGE (8m2, 12m2 ET 16m2)	80 €				
OPTION INTERNET FILLAIRE 4 MO	400 €				
<small>Possibilité de partager votre stand avec d'autres sociétés : nous consulter obligatoirement (+ 200 € HT pour les sociétés supplémentaires) (Tarif HT spécial Early Bird disponible jusqu'à 4 mois avant la date de l'évènement)</small>					
SOUS-TOTAL 1 (HT)					

2 - LES OFFRES CONVIVIALITÉ	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	TOTAL HT
A - PACK LANCEMENT	170 €				
B - PACK IMPULSION	330 €				
C - PACK DÉCOLLAGE	460 €				
D - CARNET DE 10 TICKETS	36 €				
E - PACK APÉRO	85 €				
F - DÉJEUNER CONFÉRENCE	60 €				
SOUS-TOTAL 2 (HT)					

3 - LES OFFRES VISIBILITÉ	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	TOTAL HT
A - 2E DE COUVERTURE DANS LE LIVRET EXPOSANT	800 €				
B - 3E DE COUVERTURE DANS LE LIVRET EXPOSANT	700 €				
C - 1 PAGE DANS LE LIVRET EXPOSANT	400 €				
D - 1/2 PAGE DANS LE LIVRET EXPOSANT	300 €				
E - 1/4 PAGE DANS LE LIVRET EXPOSANT	200 €				
F - PUBLICITÉ SUR LE BADGE OFFICIEL DU SALON	700 €				
G - ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE	500 €				
SOUS-TOTAL 3 (HT)					

4 - LES SUPPORTS DE COM'	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	TOTAL HT
A - ROLL'UP CLASSÉ M1 (1m de large)	110 €				
B - BÂCHE (4m x 30cm) 1 face	50 €				
C - ADHÉSIF TEMPORAIRE POUR CLOISON (1 paroi)	80 €				
D - VIDÉO AFFICHAGE DYNAMIQUE	500 €				
E - VIDÉO FILM ADN	1500 €				
F - GOODIES : Insertion de vos goodies dans le sac officiel	500 €				
SOUS-TOTAL 4 (HT)					

5 - LE MOBILIER	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	TOTAL HT
A - MANGE DEBOUT + 4 TABOURETS	65 €				
B - TABOURET	25 €				
C - MANGE-DEBOUT	30 €				
D - MANGE-DEBOUT EN BOIS	45 €				
E - TABOURET EN BOIS	35 €				
F - FRIGO TABLE TOP	60 €				
G - 1 ÉCRAN PLAT + PIED + CÂBLAGE	250 €				
H - COMPTOIR FERMANT À CLÉ	170 €				
I - TABLE RONDE + 2 CHAISES	120 €				
J - ENSEMBLE CANAPÉ + FAUTEUIL + TABLE BASSE	180 €				
K - PRÉSENTOIR	45 €				
L - FAUTEUIL SCANDINAVE	60 €				
M - MANGE DEBOUT MÉTALLIQUE <small>merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases</small>	40 €	●●●● □□□□	●●●● □□□□	●●●● □□□□	
N - TABOURET MÉTALLIQUE <small>merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases</small>	30 €	●●●● □□□□	●●●● □□□□	●●●● □□□□	
O - FAUTEUIL ACAPULCO <small>merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases</small>	30 €	●●●● □□□□	●●●● □□□□	●●●● □□□□	
P - TIREUSE À BIÈRE + FÛT DE 6 L FÛT SUPPLÉMENTAIRE DE 6 L	80 € 45 €				
Q - MACHINE À CAFÉ + 20 DOSETTES 20 DOSETTES SUPPLÉMENTAIRES	35 € 20 €				
SOUS-TOTAL 5 (HT)					

Modalités de paiement

1. Paiement de 30% minimum TTC (à l'ordre de INFINITY) à l'inscription ou par virement (spécifier le nom de l'entreprise)

Montant :€ TTC - Virement ou Chèque

2. Solde à régler (TTC) jusqu'à 1 mois avant l'évènement

Amiens
Montant :€ TTC - Virement ou Chèque à encaisser

Rouen
Montant :€ TTC - Virement ou Chèque à encaisser

Le Havre
Montant :€ TTC - Virement ou Chèque à encaisser

le :/...../.....

TOTAL 1+2+3+4+5 HT

TOTAL TTC
TVA à 20%

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Signature avec cachet commercial

Date/...../.....



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société SO INFINITY est une société à responsabilité limitée à associé unique ayant pour activité l'organisation de foires, salons professionnels et congrès, au capital social de 2.500,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 824 852 404 et dont le siège social se situe au 11 Rue du Cloître de la Barge à Amiens (F- 80000).

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toutes ventes conclues entre SO INFINITY et les clients professionnels (l'(es) « Exposant(s) ») qui réservent un emplacement ou un stand (l'« Emplacement ») sur un salon professionnel (le « Salon »). Dans les présentes CGV, SO INFINITY et l'Exposant sont dénommés, individuellement, la « Partie » et, collectivement, les « Parties ». Les CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, et, en ce sens, l'Exposant les a acceptées sans restriction, ni réserve. Les Parties conviennent que les conditions générales d'achat de l'Exposant ne sont pas applicables entre elles. L'Exposant agit en qualité de professionnel. Les CGV pourront être modifiées par SO INFINITY. Les modifications des CGV seront notifiées à l'Exposant qui disposera d'un délai de 15 jours pour annuler sa réservation, passé ce délai l'Exposant sera réputé avoir accepté les modifications aux CGV. Les échanges entre les Parties pourront valablement s'opérer par voie électronique dans les conditions des articles 1366 et suivants du code civil.

Les CGV sont communiquées à toutes personnes qui en fait la demande, et, dans tous les cas, préalablement à toute réservation auprès de SO INFINITY.

RÉSERVATION

L'Exposant réserve un Emplacement en adressant à SO INFINITY, au moins 30 jours avant l'évènement :

1. Le bordereau de réservation dûment rempli et signé mentionnant les prestations et options choisies,
2. Les présentes CGV datées et signées,
3. Le montant correspondant à l'acompte prévu aubordereau de réservation.

Les prestations fournies par SO INFINITY à l'Exposant pendant le Salon (espace stand, convivialité, visibilité, mobilier), sont celles cochées sur le bordereau de réservation. A défaut de demande particulière, l'Exposant est réputé avoir parfaitement compris la nature et les caractéristiques des prestations fournies et renonce à toute réclamation ultérieure. A réception du bordereau de réservation complet, SO INFINITY, après vérification des options choisies et de l'absence d'erreur dans la détermination du prix, s'assure de la disponibilité de l'Emplacement et/ou des options choisies par l'Exposant. SO INFINITY est libre d'accepter ou de refuser la réservation à sa seule discrétion. Seule la confirmation de réservation adressée par SO INFINITY vaudra formation du contrat. En cas d'erreur ou de complément à apporter à la réservation, SO INFINITY se rapprochera de l'Exposant. En cas d'acceptation de la réservation, le contrat est constitué par le bordereau de réservation de l'Exposant, la confirmation de réservation par SO INFINITY et les présentes CGV. En cas de refus de la demande de réservation, SO INFINITY s'engage à rembourser à l'Exposant le montant correspondant à l'acompte versé. La participation de l'Exposant au Salon est nominative et incessible. L'Exposant ne peut, sauf accord exprès et écrit de SO INFINITY, céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de son Emplacement ou les prestations fournies ou d'y faire la publicité de produits ou services autres que les siens.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Tous les prix des services fournis par SO INFINITY sont exprimés en euros hors taxes et toutes taxes. Ils comprennent les rabais et ristournes que SO INFINITY serait amenée à octroyer. Dans tous les cas, si une taxe ou une contribution applicable aux services venait à être créée ou modifiée, à la hausse ou à la baisse, cette nouvelle taxe ou contribution, ou sa modification, sera répercutée sur l'Exposant. Chaque réservation donne lieu au versement d'un acompte dont les modalités sont fixées dans le bordereau de réservation. Le paiement du solde du prix total s'effectue à l'émission de la facture définitive par SO INFINITY et au plus tard 30 jours avant l'évènement. Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé. Le défaut ou le retard de paiement total ou partiel par l'Exposant lui interdira tout accès au Salon jusqu'à complet règlement du prix. Toute prestation complémentaire fournie pour ou pendant le Salon à la demande du Client fera l'objet d'une facture distincte.

Tout retard de paiement entrainera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal à TROIS (3) fois le taux de l'intérêt légal à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de QUARANTE EUROS (40 €) pour frais de recouvrement sera due à SO INFINITY en cas de retard de règlement. Les pénalités de retard et les indemnités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

EMPLACEMENTS

SO INFINITY attribue les Emplacements au fur et à mesure des inscriptions au Salon ou en fonction de l'organisation générale du Salon. SO INFINITY fera ses meilleurs efforts pour tenir compte des souhaits exprimés par l'Exposant et des éventuelles options de placement (angle d'allée, etc.), mais restera seul juge de l'implantation et du choix des Emplacements sur le Salon. Les Emplacements, les installations et/ou l'environnement de l'Emplacement de l'Exposant pourront être modifiés à tout moment jusqu'au jour du Salon. L'organisateur ne fournit pas, en principe, le plan d'implantation des Emplacements et se réserve le droit de modifier le plan à tout moment, y compris pendant le Salon. Le plan des Emplacements du Salon n'a pas de valeur contractuelle. L'Exposant renonce à tout recours à cet égard.

RESPONSABILITÉS

SO INFINITY s'engage à exécuter les prestations objet des présentes CGV dans le cadre d'une obligation de moyen conformément aux règles de l'art de sa profession et selon ses propres méthodes de travail. Dans le cas où la responsabilité de SO INFINITY venait à être recherchée, celle-ci serait strictement limitée, tous dommages confondus, au montant réglé par l'Exposant au titre du Salon concerné. L'Exposant reconnaît et accepte que la responsabilité de SO INFINITY ne puisse pas être recherchée pour tous dommages, indirects, immatériels ou imprévisibles.

L'Exposant s'engage à connaître, à respecter, et à faire respecter à ses préposés toutes les réglementations en vigueur au moment de la tenue du Salon, que celles-ci soient édictées par les pouvoirs publics, par SO INFINITY ou par l'exploitant du lieu d'organisation du Salon notamment s'agissant de la sécurité des personnes et des biens. Toute réglementation privée spécifique sera communiquée à l'Exposant au plus tard le jour de l'évènement. SO INFINITY interdira l'ouverture des Emplacements non conformes auxdits règlements. SO INFINITY décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un Emplacement pour inobservation des lois et règlements en vigueur. Des règles ou mesures spécifiques pourront être prises et imposées à l'Exposant à tout moment, y compris pendant le Salon, notamment en considération de circonstances particulières de sécurité des personnes ou des biens. L'Exposant accepte d'ores et déjà de s'y conformer sans réserve. L'Exposant s'engage en outre à respecter toute prescription légale ou réglementaire applicable à son activité et garantit SO INFINITY à ce titre. A ce titre il appartient notamment à l'Exposant, sans que cette liste ne soit exhaustive, d'être titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits et/ou services présentés sur son Emplacement, de présenter des produits et/ou services conformes aux normes d'hygiène et de sécurité ; de respecter la législation en matière de publicité et de protection des consommateurs, notamment concernant la désignation de ses produits et/ou services, leur présentation, leur mode d'emploi ou encore leurs garanties ; de respecter la législation relative à l'affichage des prix ; de se conformer aux règles applicables à sa profession à la protection des données à caractère personnel ou à la prospection commerciale.

La responsabilité de SO INFINITY ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de manquement de l'Exposant auxdites prescriptions légales ou réglementaires, celui-ci en demeurant seul responsable. L'Exposant garantit SO INFINITY de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers à cet égard. SO INFINITY sera en outre exonéré de toute responsabilité concernant les troubles de jouissance et préjudices qui pourraient être subis par l'Exposant pour quelque cause que ce soit qui ne seraient pas directement imputables à une faute de SO INFINITY.

L'Exposant s'engage à aménager son Emplacement la veille de la tenue du Salon et au plus tard le matin, avant l'ouverture au public. L'Emplacement devra, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupé par un représentant de l'Exposant, garni et achalandé. Il devra rester en permanence propre et bien tenu. L'Exposant s'engage à n'entraver d'aucune manière la circulation du Salon.

L'Exposant s'engage à ne causer aucune nuisance de quelque nature qu'elle soit aux participants et aux autres Exposants (sonore, olfactive etc.). Les démonstrations, animations et/ou diffusions de musique sur le Salon, en-dehors de l'Emplacement, ne pourront avoir lieu qu'avec l'accord préalable de SO INFINITY. L'autorisation de SO INFINITY pourra être révoquée si celles-ci entraînent une quelconque nuisance sur le Salon. L'Emplacement et l'ensemble des équipements mis à la disposition de l'Exposant lors du Salon sont réputés en bon état. L'Exposant s'engage en conséquence à les restituer propres, en bon état, et vides de tout déchet. Toute détérioration constatée lors de la restitution de l'Emplacement et des équipements sera facturée à l'Exposant au coût de réparation ou de remplacement. L'Exposant est responsable de tous les biens présents sur son Emplacement, à qui il appartient d'en assurer la sécurité notamment contre le vol et les dégradations. L'Exposant est le seul gardien des biens présents sur son Emplacement. Il ne peut être reproché à SO INFINITY l'absence de dispositifs de sécurité qui ne sont pas imposés par la réglementation applicable de type alarme, vidéosurveillance ou gardiennage.

DECLARATIONS

L'Exposant qui souhaite diffuser de la musique, des vidéos ou tout autre contenu multimédia sur son Emplacement doit respecter les consignes du guide de l'Exposant et préalablement en informer SO INFINITY par écrit. Il est en outre précisé que l'Exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique, des vidéos ou tout autre contenu multimédia. En conséquence, l'Exposant doit effectuer les déclarations relatives auprès des ayants-droits et sociétés de gestion des droits pour la diffusion de tous contenus (tels que musiques, vidéos, etc.), notamment auprès de la SACEM, et l'Exposant garantit SO INFINITY être à jour du paiement des redevances y afférentes.

DROIT À L'IMAGE

L'Exposant autorise expressément et à titre gracieux SO INFINITY (i) à réaliser des photos et/ou des films concernant tant son Emplacement que ses produits/services et les membres de son équipe, l'Exposant faisant son affaire personnelle des autorisations de ces derniers, (ii) à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en France, pour une durée de CINQ (5) années à compter de la signature du bordereau de réservation, (iii) à citer et à reproduire gracieusement sa marque et/ou sa dénomination sociale pour les besoins de sa communication, sur tous supports, en France et pour une durée de CINQ (5) années à compter de la signature du bordereau de réservation. Dans le cas où l'Exposant ne souhaite pas que certains de ses produits, services et/ou membres de son équipe figurent sur tout support de SO INFINITY, celui-ci doit en informer SO INFINITY préalablement à la tenue du Salon.

MODIFICATIONS / ANNULATION

SO INFINITY fixe les dates et le lieu du Salon. En cas de force majeure ou de cas fortuit, SO INFINITY peut à toute moment (i) soit annuler le Salon (ii) soit modifier dans la limite d'une période de 12 mois et dans le périmètre du département les dates et lieu du Salon. Les modifications ou l'annulation seront alors notifiées à l'Exposant par tout moyen. SO INFINITY est exonérée de toute responsabilité concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par l'Exposant du fait des modifications et/ou de l'annulation du Salon telles que prévues au présent article et aucun remboursement ne sera dû dans ce cas.

SO INFINITY a recours à la sous-traitance pour la fourniture des prestations objets de la réservation. SO INFINITY reste libre du choix de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants. En cas de manquement, carence ou indisponibilité d'un sous-traitant lors de l'évènement, SO INFINITY fera ses meilleurs efforts pour trouver des solutions alternatives de manière à proposer à l'Exposant des prestations de substitution équivalentes ou similaires.

ASSURANCES

Les Parties reconnaissent avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toutes les assurances nécessaires couvrant leur responsabilité civile et celle de toutes les personnes participantes directement ou indirectement à l'exercice de leurs activités pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui à l'occasion de leur participation au Salon. Dans tous les cas, la responsabilité de SO INFINITY sera strictement plafonnée aux sommes versées par l'exposant pour sa participation à l'évènement.

RESILIATION

En cas d'annulation par l'Exposant de sa participation au Salon, de son absence dès le premier jour du Salon, ou de résiliation unilatérale du contrat par l'Exposant quelle qu'en soit la raison, SO INFINITY sera libérée de toute obligation envers l'Exposant. En cas d'annulation par l'Exposant plus de DEUX (2) mois avant la tenue du Salon : l'acompte versé par l'Exposant restera définitivement conservé par SO INFINITY. En cas d'annulation par l'Exposant moins de DEUX (2) mois avant la tenue du Salon, la totalité du prix TTC de la participation au Salon figurant sur le bordereau de réservation sera due à SO INFINITY.

En cas de manquement aux présentes CGV, et après mise en demeure réalisée par tout moyen restée sans effet immédiat, SO INFINITY pourra faire constater l'infraction par tout moyen et résilier sans délai le contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Exposant. En cas de manquement grave, SO INFINITY procédera de plein droit à la fermeture de l'Emplacement, et reprendra immédiatement la libre disposition de l'Emplacement. En pareille circonstance, l'Exposant devra libérer l'Emplacement sans délai, sous astreinte de 150 euros par heure de retard. L'Exposant ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de SO INFINITY. En cas d'application de la présente clause à l'initiative de SO INFINITY, toute somme versée par l'Exposant restera définitive acquise à SO INFINITY.

FORCE MAJEURE - IMPRÉVISION

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes CGV, SO INFINITY ne pouvant exécuter son obligation ne sera pas considérée comme défaillante ni tenue à réparation si l'exécution de l'obligation a été rendue impossible par cas un cas de force majeure ou un cas fortuit tel que, sans que cette liste ne soit toutefois limitative, des conflits armés au sens large, des situations de désordre civil, des épidémies (H1N1, COVID-19), des événements perturbant gravement le trafic routier, des grèves et conflits sociaux de tout ordre, ou encore des décisions d'une autorité publique faisant obstacle à la tenue du Salon. L'Exposant déclare renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu.

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des présentes CGV, SO INFINITY est amenée à traiter des données à caractère personnel. Celles-ci ont trait généralement à l'identité, aux fonctions et aux coordonnées des personnes participants au Salon. Les données à caractère personnel sont fournies par l'Exposant à SO INFINITY dans le cadre de sa participation au Salon et sont enregistrées dans un fichier informatisé de SO INFINITY, responsable du traitement. Ces données sont nécessaires à SO INFINITY aux fins de la gestion des inscriptions des personnes de l'Exposant participants au Salon. Sans ces données, SO INFINITY ne serait pas en mesure de traiter l'inscription et les demandes de l'Exposant. Seules les équipes internes de SO INFINITY ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation et la gestion du Salon qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Elles ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en dehors de la France. Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire à la finalité précitée. SO INFINITY met en œuvre les mesures techniques, organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, les personnes concernées peuvent accéder à leur données et demander à ce que celles-ci fassent l'objet d'une rectification, d'une limitation de traitement, d'un effacement, d'une portabilité, ou peut s'opposer pour un motif légitime à leur traitement par SO INFINITY. La personne concernée peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à SO INFINITY par courrier à l'adresse suivante : SO INFINITY, 11 Rue du Cloître de la Barge, 80000 Amiens. Si la personne concernée estime que la réponse qui lui est faite n'est pas satisfaisante, elle dispose du droit de présenter une réclamation auprès de la Cnil.

NULLITÉ ET NON-RENONCIATION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour nulles ou non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision administrative ou judiciaire définitive, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause nulle ou non valide par une clause équivalente. Le fait pour SO INFINITY de ne pas se prévaloir pendant un certain temps de l'une quelconque des dispositions prévues aux présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation de celle-ci à s'en prévaloir à l'avenir.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître entre elles quant à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes CGV. Si elles n'y parviennent pas, les Parties soumettront le différend au Tribunal de commerce d'AMIENS qui sera seul compétent, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à

Nom :

Prénom :

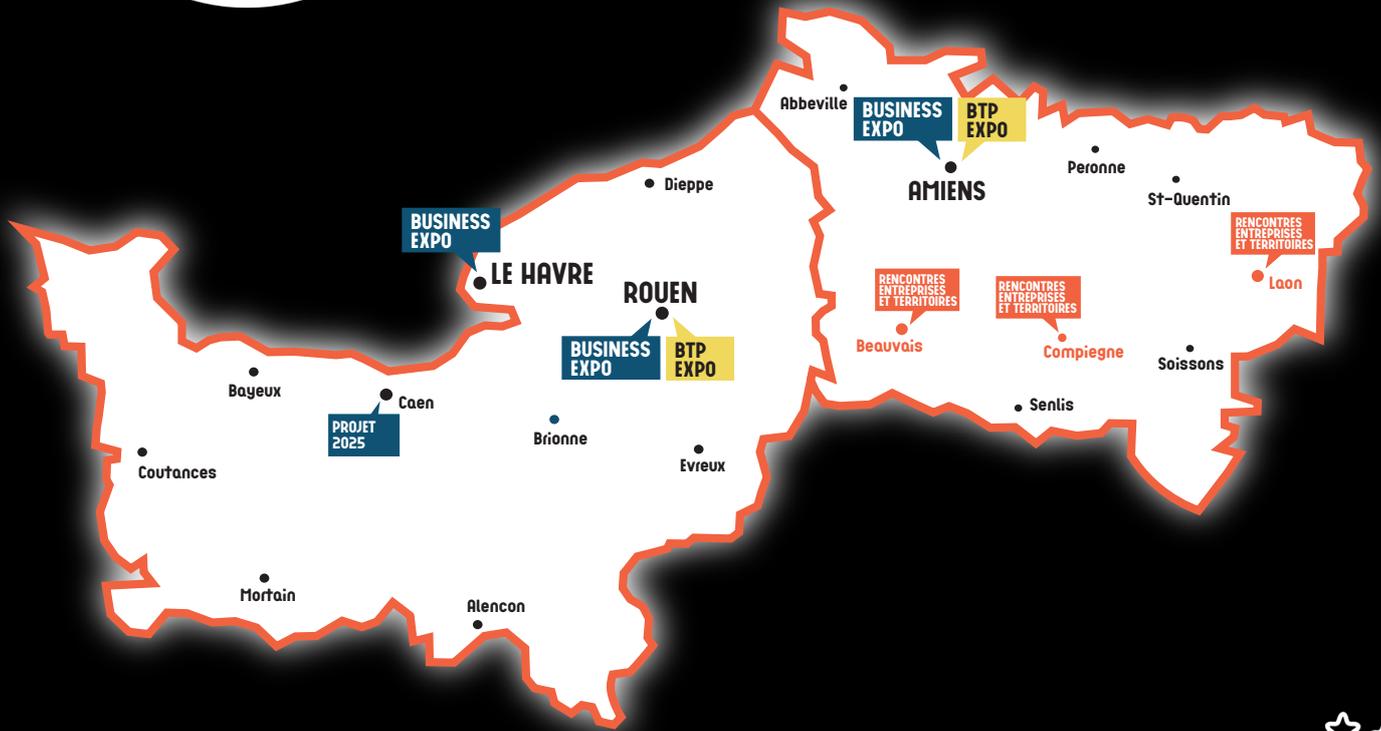
Entreprise :

Bon pour accord Signature représentant et cachet de l'entreprise

Date/...../.....



+ DE SALONS
+ DE PROXIMITÉ
+ DE RENCONTRES



INFINITY ORGANISE AUSSI VOS ÉVÈNEMENTS



CONTACTS

Pierre Damette : pierre@so-infinity.com / 06.45.56.63.05
Sophie Leroy : sophie@so-infinity.com / 06.84.55.24.81
Vincent Bidois : vincent@so-infinity.com / 06.49.78.19.05
Alexandre Le Goff : alexandre@so-infinity.com / 06.03.77.42.67

www.so-infinity.com